

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 12 décembre 2017

**Rapporteur :
Madame Danièle LE STER**

N° 51

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 19/12/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/12/2017 (accusé de réception du 18/12/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Technopole Quimper Cornouaille - Avance sur subvention 2018

Afin d'assurer le fonctionnement de la structure il est proposé d'accorder une avance sur subvention d'un montant de 97 000 €.

Pour permettre à la Technopole de mener à bien ses activités et favoriser un fonctionnement continu, la convention en cours entre Quimper Bretagne Occidentale et la technopole Quimper Cornouaille prévoit le versement d'une avance sur subvention de fonctionnement correspondant à 50% de la subvention de l'année antérieure.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président à verser, pour 2018, une avance sur subvention de 97 000 € (50% de la subvention 2017).